

CANON BIBLIQUE (1)

Sur quel(s) critères, les sages du Talmud fixèrent l'entrée des livres dans le canon biblique ?

Traité Méguila 7a מגילה דף ז' ע"א

* Esther a demandé que l'observance de Pourim et la lecture du Méguila soient instituées pour toutes les générations. (Rashi)

Rav Shmuel bar Yehuda a déclaré: "Esther a envoyé dire aux sages: Fixez-moi pour les générations futures." *

Les sages lui répondirent: "Vous allez ainsi susciter la colère des nations sur nous". *

Elle leur renvoya dire: "Je suis déjà mentionnée dans les chroniques des rois de Perse et de Médie" *

1

אמר רב שמואל בר יהודה שלחה להם אסתר לחכמים "קבעוני לדורות" שלחו לה "קנאה את מעוררת עלינו לבין האומות" שלחה להם "כבר כתובה אני על דברי הימים למלכי מדי ופרס"

* Dans la mesure où la Méguila raconte la victoire des Juifs sur les Gentils, il est préférable de ne pas faire connaître cette victoire. (Rashi)

* Et donc la Méguila ne ferait pas connaître quoi que ce soit qui ne soit pas déjà connu dans le monde entier. (Commentaire Steinzaltz)

Il a été rapporté que Rav , Rabbi Hanina, Rabbi Yohanan et Rav Haviva ont enseigné : (La Guemara commente: Tout au long de l'ordre Moéd, partout où ce groupe de Sages est mentionné, le nom de Rabbi Yohanan est à changer pour celui de Rabbi Yonathan à sa place).

2

רב ורב חנינא ורבי יוחנן ורב חביבא מתנו בכוליה סדר מועד כל כי האי זוגא חלופי רבי יוחנן ומעייל רבי יונתן

* Et canoniser mon livre dans le cadre de la Bible.

(Ces quatre rabbins ont enseigné:) Esther envoya dire aux Sages de son temps: « Inscrivez-moi pour les générations futures » * mais ils envoyèrent lui dire : «N'est-ce pas à ton intention que j'ai consigné par écrit d'importantes maximes» (Proverbes 22:20) * - trois fois et non pas quatre !

שלחה להם אסתר לחכמים "כתבוני לדורות" שלחו לה (משלי יז, כב.) "הלא כתבתי לך שלישים שלישים ולא רבעים"

* Indiquant que nous devons nous souvenir de la bataille d'Israël avec Amalek dans trois récits, qui sont déjà mentionnés dans la Bible :

1. Exode 17:8-16

2. Deutéronome 25:17-19

3. I Samuel 15

Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter un quatrième récit

(Les Sages n'ont pas adhéré à la demande d'Esther) jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un texte favorable dans la Torah même : « Écris ceci comme souvenir dans le livre » (Exode 17, 14),

(Les Sages interprétaient le verset :) « Écris ceci », signifierait ; « ce qui est écrit dans la Torah ici », dans le livre de l'Exode, et le

3

עד שמצאו לו מקרא כתוב בתורה "כתב זאת זכרון בספר" (שמות יז, יד) : "כתב זאת" מה שכתוב כאן ובמשנה תורה "זכרון" מה שכתוב בנביאים "בספר" מה שכתוב במגלה

* *La Méguila est la troisième mention d'Amalek et non la quatrième, comme les deux mentions dans la Torah se rapportant à Amalek sont considérées comme une seule et même mention, par conséquent, Esther serait la troisième, pas la quatrième source*

Deutéronome ; « comme souvenir », signifierait : « ce qui est écrit dans les Prophètes », c'est-à-dire dans I Samuel; "dans le Livre," signifierait : « ce qui est écrit dans le Rouleau d'Esther » *

4

(*Cette question est parallèle à un différent entre les tannaim,*) comme il a été enseigné dans une braïta: «Ecris ceci», ce qui est écrit ici, dans le livre de l'Exode; « un souvenir », ce qui est écrit dans Deutéronome ; « dans le livre », ce qui est écrit dans les Prophètes (1Samuel) ; telle est l'opinion de Rabbi Yehoshua.

Rabbi Eléazar Hamodaï n'est pas d'accord et dit: «Écris ceci», ce qui est écrit dans la Torah ici dans l'Exode, et dans Deutéronome; " un souvenir », ce qui est écrit dans les Prophètes (1 Samuel); "dans le Livre," ce qui est écrit dans la Méguila. *

5

Rav Yehouda a dit au nom de Shmouel: (Le rouleau d')Esther ne rend pas les mains (rituellement) impures. (*Les Sages ayant fixé un décret selon lequel les parchemins sacrés rendent les mains rituellement impures*)

Est-ce à dire que Shmouel soutient que le rouleau d'Esther n'a pas été inspiré par esprit divin? Or Shmouel lui-même n'a-t-il pas dit (ailleurs) que le livre d'Esther avait été inspiré par l' Esprit divin ? (*Les réponses de la Guemara :*) Il a été déclaré avec l'Esprit divin qu'il doit être lu (en public); toutefois, il n'a pas été dit par Esprit divin, qu'il devait être écrit. *

6

La Guemara soulève l' objection d'une braïta :

Rabbi Meir enseigne: « Le livre de l'Ecclésiaste ne rend pas les mains rituellement impures, (*car il n'a pas la sainteté des rouleaux sacrés*) , il y a un différent, quant à savoir si le Cantique des Cantiques rend les mains impures.

כתנאי "כתב זאת" מה שכתוב כאן
"זכרון" מה שכתוב במשנה תורה בספר
מה שכתוב בנביאים דברי רבי יהושע

ר' אלעזר המודעי אומר כתב זאת מה
שכתוב כאן ובמשנה תורה זכרון מה
שכתוב בנביאים בספר מה שכתוב
במגילה

אמר רב יהודה אמר שמואל אסתר אינה
מטמאה את הידים

למימרא דסבר שמואל אסתר לאו ברוח
הקודש נאמרה והאמר שמואל אסתר
ברוח הקודש נאמרה נאמרה לקרות ולא
נאמרה ליכתוב

מיתיבי
רבי מאיר אומר קהלת אינו מטמא את
הידיים ומחלוקת בשיר השירים

ר' יוסי אומר שיר השירים מטמא את
הידיים ומחלוקת בקהלת

* *Par conséquent, le texte n'a pas été accordé la sainteté des rouleaux sacrés.(Commentaires Steinzaltz)*

Rabbi Yosseï enseigne: « Le Cantique des Cantiques rend les mains rituellement impures, mais il y a un différent en ce qui concerne le livre de l'Ecclésiaste. »

* Selon Beit Hillel, il rend les mains impures, parce qu'il possède un caractère de sainteté et selon Beit Shamai il ne rend pas les mains impures, n'ayant aucun caractère de sainteté..(Commentaires Steinzaltz)

Rabbi Shimon enseigne: « en ce qui concerne l' Ecclésiaste, il bénéficie de l'indulgence de Beit Shamai et de la sévérité de Beit Hillel » *

Cependant, (*tout le monde s'accorde à dire que*) les livres de Ruth, du Cantique des Cantiques et d'Esther rendent les mains rituellement impures, (contrairement à l'opinion de Shmouel.)

(Réponse de la Guemara à l'objection: Shmouel a exprimé son opinion) conformément à l'opinion de Rabbi Yehoshua (*citée plus tôt, à savoir que le livre d'Esther n'a pas la sainteté des parchemins sacrés*).

7

Il est enseigné dans une braïta:

Rabbi Shimon ben Menassya dit: « Le livre de l'Ecclésiaste ne rend pas les mains rituellement impures parce que c'est la sagesse de Salomon » (*et non divinement inspiré*).

Les sages lui répondirent : (*« C'était certainement divinement inspiré et c'est la raison pour laquelle le livre de l' Ecclésiaste a été ajouté au canon*)

Est-ce le seul livre qu'il ait énoncé ? N'était-il pas déjà dit: «Et il a composé trois mille proverbes, et ses poèmes étaient mille et cinq" (*I Rois 5:12*)?*

De plus, il est dit: "Ne te permets aucune addition" (*Proverbes 30:6*). (*La Guemara questionne:*) A quoi bon ce « de plus » ? (*Pourquoi la première citation n'était-elle pas suffisante ?*)

(*Réponse:*) « On aurait pu penser qu'il en a fait davantage, mais qu'il y en avait qu'il a choisi d'écrire et d'autres qu'il n'a pas écrit » (*D'où le « de plus »*) « viens et écoute »: Ne te permets aucune addition. (*Apparemment, la raison pour laquelle il est interdit d'ajouter aux proverbes est que le livre d'Ecclésiaste a bien été divinement inspiré.*)

* Et c'est précisément la raison pour laquelle le livre de l'Ecclésiaste a été choisi parmi tous les écrits de Salomon, pour entrer dans le canon biblique, car l'Ecclésiaste était divinement inspiré (Commentaires Steinzaltz)

ר' שמעון אומר קהלת מקולי ב"ש ומחומרי ב"ה

אבל רות ושיר השירים ואסתר מטמאין את הידים הוא דאמר כר' יהושע

תניא

ר' שמעון בן מנסיא אומר קהלת אינו מטמא את הידים מפני שחכמתו של שלמה היא

אמרו לו

וכי זו בלבד אמר והלא כבר נאמר (מלכים א, ה, יב) 'וידבר שלשת אלפים משל "

ואומר (משלי ל, ג) "אל תוסף על דבריו "

מאי ואומר וכי תימא מימר טובא אמר דאי בעי איכתיב ודאי בעי לא איכתיב תא שמע אל תוסף על דבריו

8

* Si le livre d'Esther n'était pas divinement inspiré, comment a-t-on su ce que Haman pensait dans son cœur ? (Rashi)

Il est enseigné dans une *braïta* :

Rabbi Eliezer disait: « Le livre d'Esther a été énoncé avec l'inspiration de l'Esprit divin, car il est écrit: "Et Haman pensa en son cœur" (*Esther 6:6*). *

Rabbi Akiva enseigne: « Le livre d'Esther est l'œuvre de l'Esprit divin, car il est écrit: "Et Esther s'attira la sympathie de tous ceux qui la voyaient" (*Esther 2:15*); *

Rabbi Meir enseigne: « Le livre d'Esther est l'œuvre d'une inspiration de l'Esprit divin, car il est écrit (*en ce qui concerne la conspiration de Bigtan et Teresh contre Assuérus*): "Et Mordehai eut connaissance du complot" (*Esther 2:22*). *

Rabbi Yossei ben Dourmasqit enseigne: « Le livre d'Esther a été inspiré par l'Esprit divin, car il est écrit: "Mais ils ne touchèrent pas au butin" (*Esther 9:15*). *

* Comment cela aurait été porté à notre connaissance si l'esprit divin n'avait pas inspiré son écriture ?

* Qui le lui a dévoilé cette machination, si ce n'est par Esprit divin ? (Rashi)

* Comment auraient-ils su que cela fut le cas de tous, même dans les provinces les plus reculées, si ce n'est par inspiration divine ? (Rashi)

* De toute évidence, ce n'est que par l'inspiration divine que cela a pu être affirmé. (Commentaire Steinzaltz)

Shmouel enseigna: « Si j'avais été là (*parmi les Tannaïm*), j'aurais énoncé une remarque, supérieure à tous, car, en effet, il est écrit: «Ils ont accompli, et ont pris sur eux» (*Esther 9:27*), (*interprété comme signifiant*.) On reconnut Là-Haut ce qu'ils prirent sur eux ici-bas ». *

9

Rava a enseigné: « Dans les arguments de chacun, il y a des difficultés à l'exception de celui avancé par Shmouel, pour lequel il n'existe pas de réfutation.

(*La Guemara élabore le raisonnement suivant* :)

Ce que Rabbi Eliezer a dit, s'agissant de la connaissance de ce que Haman pensait dans son cœur, peut être réfuté, car il est basé sur

10

אמר רבא לכולהו אית להו פירכא לבר
מדשמואל דלית ליה פירכא
דרבי אליעזר סברא הוא דלא הוה איניש
דחשיב למלכא כוותיה והאי כי קא מפיש
טובא ואמר אדעתיה דנפשיה קאמר

תניא

ר' אליעזר אומר אסתר ברוח הקודש
נאמרה שנאמר (אסתר ו, ו) " ויאמר המן
בלבו "

ר' עקיבא אומר אסתר ברוח הקודש
נאמרה שנאמר (אסתר ב, טו) " ותהי אסתר
נשאת חן בעיני כל רואיה "

ר"מ אומר אסתר ברוח הקודש נאמרה
שנאמר (אסתר ב, כב) " ויודע הדבר
למרדכי "

רבי יוסי בן דורמסקית אומר אסתר ברוח
הקודש נאמרה שנאמר (אסתר ט, י)
" ובכזה לא שלחו את ידם "

* et a proclamé «Que les vêtements royaux soient apportés» (Esther 6:8), il l'a dit en ayant à l'esprit que cela le concernait, en toute logique (Commentaire Steinzaltz)

* Ils ont certainement exprimé à haute voix : « Elle est bien des nôtres cette jeune femme » (Rashi)

* et conversaient donc dans leur propre idiome (ce qui était parfaitement en usage à la cour de Perse – voir Méguila chapitre 1) Mordehai, qui était membre du Sanhédrin et parlait donc couramment de nombreuses langues, comprenait ce qu'ils disaient. (Commentaire Steinzaltz)

* Une pointe de poivre est gustativement plus forte qu'un panier rempli de citrouilles. (Commentaire Steinzaltz)

Le but de Ravina n'est pas, par cette image, de dénigrer les autres opinions mais de considérer, qu'à l'image du poivre, l'opinion de Shmouel est la plus puissante comme le gout du poivre face au gout des autres légumes (Ben Yéoyada)

* D'où ont-ils pu anticiper les temps futurs ? Une telle décision n'a pu être prise que par inspiration divine (Rashi et Commentaire Steinzaltz)

un raisonnement logique concluant que c'était sa pensée. Puisque personne d'autre que lui n'avait la faveur du roi et n'était davantage honoré , on peut conclure qu'il s'est identifié à la proposition du roi*

Concernant l'opinion de Rabbi Akiva (s'agissant de la connaissance qu'Esther avait trouvé la faveur aux yeux de tous) on peut expliquer le texte qu'il allègue en l'opposant à l'opinion de Rabbi Eléazar, qui a dit: Esther apparut à chacun comme appartenant à sa propre nation* (voir, traité Méguila 13a -page 6)

S'agissant de Rabbi Meir, on peut opposer ce qu'il avance, en s'appuyant sur les propos de Rabbi Hiya bar Abba qui a dit: « Bigtan et Teresh étaient tous deux originaires de Tarse » *

Et ce qu'avance Rabbi Yossei ben Dourmasqit (citant qu'aucun butin n'a été pris), cela peut être réfuté par le fait qu'ils ont envoyé des messagers sur les lieux, qui les ont informés de la situation.

Quant à la position de Shmouel (Le Ciel a confirmé ce qu'ils ont pris sur eux ici-bas), elle est irréfutable.

Ravina enseigna: C'est ce que dit l'expression populaire: « Une pointe de poivre est préférable à un panier de citrouilles » *

Rav Yosseph déduit ceci: (La preuve que le livre d'Esther a été divinement inspiré peut être justifiée par les mots :) "Et ces jours de

Pourim ne disparaîtront pas parmi les Juifs" (Esther 9:28) *

Rav Na'hman bar Yitzhak le déduit de ce verset : « Leur souvenir ne s'effacera pas du milieu de leurs descendants » (Esther 9:28).

דר"ע דלמא כר' אלעזר דאמר מלמד שכל אחד ואחד נדמתה לו כאומתו

והא דרבי מאיר דלמא כרבי חייא בר אבא דאמר בגתן ותרש שני טרשיים היו

והא דרבי יוסי בן דורמסקית דלמא פריסתקי שדור

דשמואל ודאי לית ליה פירכא

אמר רבינא היינו דאמרי אינשי טבא חדא פלפלתא חריפתא ממלי צני קרי

11

רב יוסף אמר מהכא 'וימי הפורים האלה לא יעברו מתוך היהודים' (אסתר ט, כח)

רב נחמן בר יצחק אומר מהכא וזכרם לא יסוף מזרעם :

Référence annexe -point n° 10 :

Le verset dit : « Et Esther obtint la faveur de tous ceux qui la regardaient » (Esther 2: 15). Rabbi Eléazar a dit: « Cela enseigne qu'elle est apparue à chacun comme si elle était un membre de sa propre nation, et donc elle a obtenu la faveur aux yeux de tous ». Le verset suivant déclare: "Alors Esther a été emmené au roi Assuérus dans sa maison royale dans le dixième mois , qui est le mois Tevet" (Esther 2: 16). C'est par acte de providence divine qu'Esther fut emmenée à Assuérus dans un mois d'hiver froid, où le corps prend plaisir à la chaleur d'un autre corps, et donc elle trouva la faveur dans ses yeux.

Traité Méguila 13a

ותהי אסתר נשאת חן אר"א מלמד שלכל אחד
ואחד נדמתה לו כאומתו ותלקח אסתר אל המלך
אחשורוש אל בית מלכותו בחדש העשירי הוא
חדש טבת ירח שנהנה גוף מן הגוף
מגילה יג ע"א

Référence annexe point n° 5 : Traité Chabath 14a – שבת דף יד ע"א

(*La Guemara explique le cas suivant...*) Et des rouleaux de la Torah , quelle est la raison pour laquelle les Sages ont décrété l'impureté sur eux?

Rav Mesharshiya enseigne: Depuis dans un premier temps, les prêtres ignorants dissimulaient les aliments de leur terouma à côté des rouleaux de la Torah, et ils déclarèrent pour justifier cette méthode de stockage: "Ceci est sacré et ceci est sacré, (et il est approprié qu'ils soient stockés ensemble)".

Toutefois, les Sages ont vu que cela menait à un désastre, (*parce que les rongeurs , attirés par les aliments de la terouma rongeaient également les rouleaux de la Torah*), ils décrétèrent ceux-ci impurs.

(*Une fois que ce décret d'impureté fut publié , les prêtres ne placèrent plus la terouma près des rouleaux de la Torah*)

Et les mains ? (la raison pour laquelle les Sages ont décrété l'impureté sur eux est parce que) les mains sont occupées. (Les mains d'une personne ont tendance à toucher des objets sales ou impurs. Comme on ne fait pas toujours attention à ce que ses mains touchent, et qu'il est inapproprié que la nourriture sainte soit touchée par des mains sales, les Sages décrétèrent leur impureté.)

(*Il a été enseigné dans une) Braïta*: Même les mains qui viennent (*à être impures en raison du contact avec*) un rouleau de la Torah disqualifient la *terouma*.

וספר מאי טעמא גזרו ביה רבנן טומאה

אמר רב משרשיא שבתחלה היו מצניעין את
אוכלין דתרומה אצל ספר תורה ואמרו האי קדש
והאי קדש

כיון דקחזו דקאתו לידי פסידא גזרו ביה רבנן
טומאה

והידים מפני שהידים עסקניות הן

תנא אף ידים הבאות מחמת ספר פוסלות את
התרומה

Synthèse :

1. A partir d'une discussion sur la légitimité du Rouleau d'Esther, nous pouvons déduire deux critères qui ont présidé à l'inclusion des textes dans le canon biblique ?

Quels sont ces deux critères ?

2. Pour le Rouleau d'Esther en particulier, nous découvrons un troisième critère qui est mis en avant par les sages du Talmud. Quel est ce critère ?

Que nous laisse-t-il supposer sur la façon dont nous devons comprendre la présence de certains textes dans le Tanakh ?

3. Résumons : quel Livre possède la caractéristique de « rendre les mains rituellement impures » quel Livre ne rentre pas dans cette catégorie ?

	קוהלת	שיר השירים	רות	אסתר
שמואל/רבי יהודה				
רבי יהושוע				
רבי מאיר				
רבי יוסי				
רבי שמעון				

Référence supplémentaire : Traité Yadaïm chapitre 3 michna 5 – מסכת ידיים פרק ג' משנה ה –

Un parchemin sur lequel l'écriture s'est effacée mais sur lequel quatre-vingt-cinq lettres restent, autant que dans la paracha, " Or, lorsque l'arche partait, Moïse disait: "Lève-toi, Éternel! Afin que tes ennemis soient dissipés et que tes adversaires fuient de devant ta face!" (Nombres 10:35-36) souille les mains.

Une seule feuille sur laquelle il est écrit quatre-vingt-cinq lettres, autant que dans la paracha, " Or, lorsque l'arche partait ", souille les mains. Toutes les Saintes Écritures souillent les mains. Le Cantique des Cantiques et l'Ecclésiaste souillent les mains.

Rabbi Juda dit: le Cantique des Cantiques souille les mains, mais il y a un différent au sujet de l'Ecclésiaste.

Rabbi Yossei déclare: l'Ecclésiaste ne souille pas les mains, mais il y a un différent au sujet du Cantique des Cantiques.

Rabbi Shimon enseigne: [la décision sur] l'Ecclésiaste est l'une des indulgences de Bet Shamai et l'une des sévérités de Bet Hillel.

Rabbi Shimon ben Azzai déclare: J'ai reçu une tradition des soixante-douze anciens le jour où ils ont nommé Rabbi Eléazar ben Azaria chef du Sanhédrin que le Cantique des Cantiques et l'Ecclésiaste souillaient les mains.

Rabbi Akiva déclare: A Dieu ne plaise! Aucun homme en Israël ne contesta jamais que le Cantique des Cantiques souille les mains.

Car l'univers entier ne fut aussi digne que le jour où le Cantique des Cantiques a été donné à Israël ; car tous les écrits sont saints, mais le Cantique des Cantiques est le saint des saints. S'ils avaient un différent, il ne porterait que sur l'Ecclésiaste.

Rabbi Yohanan ben Joshua le fils du beau-père de Rabbi Akiva s'est, pour sa part, conformé aux paroles de Ben Azzai:

Ainsi se sont-ils confrontés et ainsi ont-ils pris cette décision.

סֵפֶר שְׁנֵמֻחַק וְנִשְׁתִּיר בּוֹ שְׁמוֹנִים וְחֲמִשׁ אוֹתִיּוֹת,
כְּפָרֶשֶׁת וַיְהִי בְנֹסֵעַ הָאָרֶן, מְטַמֵּא אֶת הַיָּדִים. מִגִּלָּה
שְׁכֶתוֹב בָּהּ שְׁמוֹנִים וְחֲמִשׁ אוֹתִיּוֹת כְּפָרֶשֶׁת וַיְהִי בְנֹסֵעַ
הָאָרֶן, מְטַמֵּא אֶת הַיָּדִים. כָּל כְּתוּבֵי הַקֶּדֶשׁ מְטַמְּאִין אֶת
הַיָּדִים. שִׁיר הַשִּׁירִים וְקֵהֶלֶת מְטַמְּאִין אֶת הַיָּדִים. רַבִּי
יְהוּדָה אוֹמֵר, שִׁיר הַשִּׁירִים מְטַמֵּא אֶת הַיָּדִים, וְקֵהֶלֶת
מִחֻלְקֶת. רַבִּי יוֹסֵי אוֹמֵר, קֵהֶלֶת אֵינוֹ מְטַמֵּא אֶת הַיָּדִים
וְשִׁיר הַשִּׁירִים מִחֻלְקֶת. רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר, קֵהֶלֶת מְקַלְי
בֵּית שְׁמַאי וּמְחַמְרֵי בֵּית הַלֵּל. אָמַר רַבִּי שְׁמַעוֹן בֶּן
עֲזַאי, מְקַבֵּל אֲנִי מִפִּי שְׁבָעִים וּשְׁנַיִם זָקֵן, בְּיוֹם
שֶׁהוֹשִׁיבוּ אֶת רַבִּי אֶלְעָזָר בֶּן עֲזַרְיָה בִּישִׁיבָה, שֶׁשִּׁיר
הַשִּׁירִים וְקֵהֶלֶת מְטַמְּאִים אֶת הַיָּדִים. אָמַר רַבִּי עֲקִיבָא,
חֵס וְשְׁלוֹם, לֹא נִחְלַק אָדָם מִיִּשְׂרָאֵל עַל שִׁיר הַשִּׁירִים
שֶׁלֹּא תִטַּמֵּא אֶת הַיָּדִים, שְׁאִין כָּל הָעוֹלָם כְּלוֹ כְּדָאי
כְּיוֹם שֶׁנָּתַן בּוֹ שִׁיר הַשִּׁירִים לְיִשְׂרָאֵל, שֶׁכָּל הַכְּתוּבִים
קֶדֶשׁ, וְשִׁיר הַשִּׁירִים קֶדֶשׁ קְדָשִׁים. וְאִם נִחְלָקוּ, לֹא
נִחְלָקוּ אֶלָּא עַל קֵהֶלֶת. אָמַר רַבִּי יוֹחָנָן בֶּן יְהוֹשֻׁעַ בֶּן
חֲמִי שֶׁל רַבִּי עֲקִיבָא, כְּדַבְּרֵי בֶּן עֲזַאי, כִּי נִחְלָקוּ וְכִי
גָּמְרוּ :